

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFA - Maison Familiale Rurale
de Songeons



CS

Education et Travail des Jeunes Équidés

Le Titulaire du CS Education et Travail des Jeunes Équidés sera en charge de l'éducation et la préparation du jeune équidé en vue de sa future valorisation

→ DEROULEMENT ET ALTERNANCE

- ≡ 560 heures en centre de formation soit **16 semaines** de formation
- ≡ **36 semaines** chez l'employeur

→ CONDITIONS D'ADMISSION

- ≡ Être titulaire du niveau **Galop 7** de la FFE
- ≡ Être titulaire d'un diplôme agricole (BPREA, Bac Pro CGEA, Bac Pro CGEH, BTSA)
- ≡ Dérogation d'âge et de diplômes possible selon le profil du candidat
- ≡ Sélection sur dossier et test de positionnement écrit et à cheval
- ≡ Avoir signé un **contrat d'apprentissage** dans une entreprise de valorisation d'équidés

Modalités et délai d'accès

Entrée possible 3 mois avant ou après le début de formation (début septembre)

→ CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Mobiliser les **connaissances hippologiques** nécessaires à l'éducation et à la mise en condition des jeunes équidés

Module 2 : Maîtriser les techniques liées à **l'entretien et au débouillage du jeune équidé** dans le respect de la sécurité, de l'environnement et du bien-être animal

Module 3 : **Eduquer en toute sécurité** le jeune équidé en fonction de son utilisation future

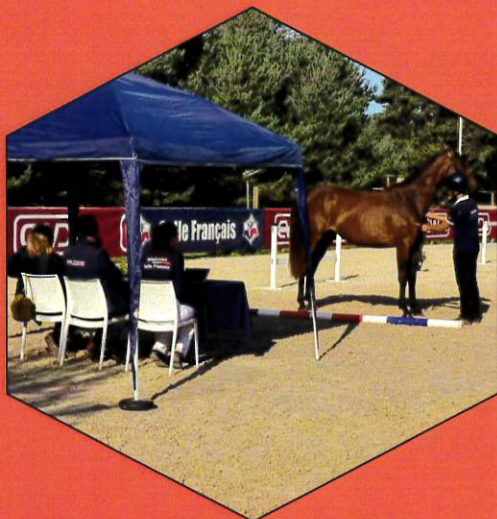
Module 4 : Participer à la **gestion et au développement de l'activité commerciale** dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment celle relative au droit du travail



@MFRSONGEONS

www.mfrsongeons.com





➔ EVALUATION DE LA FORMATION

Diplôme composé de 4 Unités Capitalisables (UC) :

Les différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Le certificat est attribué à tout candidat ayant obtenu les 4 UC.

➔ REMUNERATION

Année d'exécution du contrat	Jeunes âgés de 16 à 17 ans	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeunes âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus
1 ère Année	27 %	43 %	53 %	100 % du SMIC quelque soit l'année d'apprentissage
2 ème Année	39 %	51 %	61 %	
3 ème Année	55 %	67 %	78 %	

* + 15 points à ajouter sur le smic de référence, si diplôme professionnel de même niveau (Bac Pro)

➔ LES AIDES AUX EMPLOYEURS

Aide de l'état selon les montants en vigueur

Aide versée par l'Etat (ASP) pour un contrat visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

➔ FRAIS DES APPRENTIS

Formation prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO)

Frais d'hébergement et de restauration : **contactez-nous**
ou **consultez le site internet**

➔ TARIFS

≡ Formation prise en charge par l'Opérateur de Compétence

➔ DEBOUCHES

≡ **Cavalier** d'entraînement ou préparateur de **Jeunes Chevaux**

≡ **Groom**

≡ Cavalier soigneur

≡ Poursuite de formation en **BPJEPS - DEJEPS**